



**Conseil d'administration  
du Programme des Nations Unies  
pour le développement  
et du Fonds des Nations Unies  
pour la population**

Distr. générale  
31 octobre 2003  
Français  
Original: anglais

**Première session ordinaire de 2003**

23-30 janvier 2004, New York

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

**Questions d'organisation**

**Rapport sur les travaux de la deuxième session ordinaire  
de 2003 (8-12 septembre 2003, New York)**

**Table des matières**

	<i>Page</i>
I. Questions d'organisation .....	2
<i>Débat consacré au PNUD</i>	
II. Questions financières, budgétaires et administratives .....	2
III. Fonds d'affectation spéciale thématiques .....	4
IV. Plan de financement pluriannuel .....	7
V. Évaluation .....	9
VI. Programmes de pays et questions connexes .....	11
VII. Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets : questions financières, budgétaires et administratives .....	12
<i>Débat consacré au FNUAP</i>	
VIII. Questions financières, budgétaires et administratives .....	15
IX. Programmes de pays et questions connexes .....	18
X. Questions diverses .....	19



## I. Questions d'organisation

1. La deuxième session ordinaire de 2003 du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) s'est tenue du 8 au 12 septembre à New York. Le Conseil d'administration a approuvé l'ordre du jour et le plan de travail de ladite session (DP/2003/L.3 et Corr.1), tels que modifiés oralement, ainsi que le rapport sur les travaux de sa session annuelle de 2003 (DP/2003/25).

2. Par sa décision 2003/29, le Conseil d'administration a décidé qu'en 2004 son programme de sessions serait le suivant :

Première session ordinaire de 2004 :	23-30 janvier 2004
Session annuelle de 2004 :	14-25 juin 2004 (Genève)
Deuxième session ordinaire de 2004 :	20-24 septembre 2004

3. Les décisions adoptées à la deuxième session ordinaire de 2003 figurent dans le document DP/2004/2, qui peut être consulté sur les pages Web du secrétariat du Conseil d'administration à l'adresse suivante : <[www.undp.org/execbrd/indexfr.htm](http://www.undp.org/execbrd/indexfr.htm)>.

4. Le Président du Conseil d'administration, l'Administrateur du PNUD et les délégations ont exprimé leurs condoléances à la suite de la mort tragique des fonctionnaires des Nations Unies tombés à Bagdad. Ils ont également souhaité un prompt rétablissement aux personnes blessées lors de l'attentat.

5. L'Administrateur a évoqué son récent voyage en Jordanie entrepris en de tristes circonstances puisqu'il s'agissait pour lui de prendre possession des dépouilles mortelles et de rendre visite aux blessés qui avaient été évacués de Bagdad. Il a notamment rendu hommage aux fonctionnaires du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) qui ont trouvé la mort en Iraq et aux fonctionnaires du PNUD blessés dans les mêmes circonstances. Les délégations ont observé une minute de silence à la mémoire des victimes de l'attentat.

6. Le 11 septembre, le Président du Conseil d'administration, l'Administrateur du PNUD et les délégations ont exprimé leurs condoléances à la suite de la mort tragique et prématurée de Mme Ann Lindh, Ministre suédoise des affaires étrangères. Les délégations ont observé une minute de silence en son honneur.

### **Débat consacré au PNUD**

## II. Questions financières, budgétaires et administratives

7. Les délégations ont félicité le PNUD pour la grande qualité des rapports dont elles étaient saisies, à savoir le projet de budget pour l'exercice biennal 2004-2005 (DP/2003/28), le rapport pour 2002 sur l'examen annuel de la situation financière (DP/2003/27 et Add.1), le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) sur le projet de budget pour l'exercice biennal 2004-2005 (DP/2003/29), les informations sur les dépenses de coopération technique du système des Nations Unies pour 2002 (DP/2003/30 et Add.1) et le

document sur le renforcement des mesures de sécurité nécessaire à la protection du personnel et des locaux du PNUD (DP/2003/CRP.20). Elles ont également accueilli favorablement l'excellent exposé liminaire fait par l'Administrateur adjoint au nom de l'Administrateur et remercié le secrétariat d'avoir organisé des réunions officieuses avec les membres du Conseil d'administration avant la session.

8. Les délégations ont estimé que le document DP/2003/28 relatif au projet de budget pour l'exercice biennal 2004-2005 était concis et complet et présentait une stratégie claire. De façon générale, le budget correspondait aux objectifs stratégiques et aux domaines prioritaires retenus dans le deuxième plan de financement pluriannuel pour 2004-2007 (DP/2003/32); les principes auxquels avait obéi l'établissement du budget et les raisons à l'origine de l'augmentation des crédits demandés étaient fondés; l'augmentation des taux de recouvrement des coûts était un pas dans la bonne direction de nature à garantir que le financement des programmes du PNUD soit plus équitablement réparti entre les ressources ordinaires et les autres ressources.

9. Les délégations se sont déclarées en faveur du budget présenté dans le document DP/2003/28, estimant que l'assise du PNUD dans les pays était fonction de la stabilité des ressources ordinaires. Elles ont donc appuyé les investissements proposés dans les domaines des ressources humaines et de la gestion des connaissances au siège et dans les pays en vue de nouer des partenariats, de coordonner les initiatives institutionnelles et de poser les fondements des opérations de prévention des conflits et de redressement après un conflit. Elles ont également soutenu la proposition consistant à mettre en place une « structure de base » qui serait financée au moyen des ressources ordinaires.

10. Certains pays ont annoncé une augmentation de leurs contributions à la masse de ces ressources, tandis que d'autres ont confirmé qu'ils maintiendraient les montants actuels. Les délégations ont souhaité : a) savoir si le reclassement des postes était justifié par une évolution notable des fonctions et des responsabilités; b) obtenir des précisions sur le mode de calcul du taux de recouvrement des coûts et sur le projet de « structure de base »; c) connaître les mesures envisagées pour éviter toute répercussion négative sur les montants ciblés pour l'allocation des ressources de base (MCARB) d'une insuffisance des ressources effectives par rapport aux montants prévus au budget; d) en savoir plus sur la coopération entre le PNUD et le secteur privé dans le domaine de l'informatique et de la télématique; e) comprendre comment les rapports consacrés au budget viendraient s'articuler avec ceux relatifs au deuxième plan de financement pluriannuel, en particulier pour ce qui était des objectifs retenus dans le plan.

11. Les délégations ont recommandé avec insistance : a) d'éviter que les ressources ordinaires ne servent à subventionner des programmes financés au moyen d'autres ressources; b) d'étudier la marche à suivre pour établir une correspondance stratégique entre ces autres ressources et les programmes du PNUD financés au moyen des ressources ordinaires, le renforcement de la programmation commune, la gestion des programmes et les activités de mobilisation des ressources entreprises conjointement par les organismes des Nations Unies; c) de déterminer comment les contributions à des fins spéciales et les contributions aux ressources ordinaires se situaient les unes par rapport aux autres dans le cadre de la politique de recouvrement des coûts; d) de renforcer la capacité du PNUD d'évaluer le coût intégral des services et de faire rapport sur la question; e) d'examiner les problèmes

que posait le recouvrement des coûts dans le contexte des mesures de simplification et d'harmonisation proposées par le Groupe des Nations Unies pour le développement, l'objectif étant de parvenir à une définition commune des dépenses afférentes aux programmes et des dépenses d'administration.

12. L'Administrateur assistant et Directeur du Bureau de la gestion a déclaré que des précisions avaient été apportées quant au mode de calcul du recouvrement des coûts et que celui-ci était conforme aux recommandations du Corps commun d'inspection et très proche de celui utilisé par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF). Il a indiqué que le rapport relatif au programme et au budget d'appui était communiqué à titre d'information uniquement.

13. Le Directeur a fait observer qu'aucun reclassement de poste n'avait été entrepris en 10 ans, malgré l'accroissement des responsabilités confiées aux coordonnateurs résidents et aux directeurs de pays, et que certains postes avaient été déclassés.

14. Le Directeur a appelé l'attention sur le fait que la notion de « structure de base » était relativement nouvelle et que des ajustements y seraient apportés à mesure que l'on tirerait les enseignements de l'expérience. Le Conseil d'administration serait tenu au courant de l'évolution de la situation.

15. S'agissant des relations du PNUD et du secteur privé dans le domaine de l'informatique et de la télématique, le Directeur a expliqué que le Programme avait bénéficié de conditions préférentielles pour acheter du matériel informatique mais qu'il n'y avait pas d'échanges financiers en tant que tels. La réorientation des modes de fonctionnement au niveau des pays avait permis de faire des économies qui avaient été investies dans l'informatique et la télématique et dans la formation du personnel.

16. Le Directeur a garanti aux délégations que le PNUD ferait tout ce qui était en son pouvoir pour faire coïncider les objectifs stratégiques du plan de financement pluriannuel avec la planification du budget.

17. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2003/22 relative au budget d'appui biennal pour l'exercice 2004-2005.

18. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2003/23 relative au budget d'appui biennal du Fonds d'équipement des Nations Unies et du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) pour l'exercice 2004-2005.

### **III. Fonds d'affectation spéciale thématiques**

19. Les délégations ont remercié le PNUD de son rapport sur les fonds d'affectation spéciale thématiques (DP/2003/31) et félicité les représentants du Programme d'avoir présenté des rapports et des exposés complets et bien documentés.

20. Elles ont souligné que les fonds d'affectation spéciale thématiques constituaient une innovation majeure qui avait été utilisée de façon stratégique et cohérente pour faire avancer les principaux objectifs du PNUD et ont estimé que les résultats financiers et les résultats de programmation étaient prometteurs. Étant donné l'importance des fonds, les délégations ont proposé qu'ils soient suivis de

près et que la question de leur examen soit inscrite à l'ordre du jour du Conseil d'administration.

21. Elles ont proposé que les résultats par pays ayant trait aux fonds thématiques soient présentés dans le cadre des rapports relatifs au plan de financement pluriannuel afin de regrouper les résultats par catégories de services, de simplifier l'établissement des rapports et d'assurer la concordance avec les objectifs du plan. Elles ont recommandé que le rapport annuel relatif aux fonds thématiques soit plus analytique, tire parti des enseignements de l'expérience et montre comment chaque fonds répond aux objectifs qui sont les siens.

22. Les délégations ont souligné que les fonds d'affectation spéciale thématiques devaient venir en complément des ressources ordinaires, fondement du fonctionnement du Programme, et non leur faire concurrence. Elles ont également souhaité qu'un plus grand nombre de donateurs versent des contributions aux fonds thématiques et regretté que seuls deux des huit fonds approuvés aient reçu des contributions suffisantes.

23. Elles ont proposé que le nombre de fonds thématiques coïncide avec celui des objectifs fixés dans le plan de financement pluriannuel pour 2004-2007 et que l'on renonce aux fonds qui n'auraient pas reçu un financement suffisant.

24. Les délégations se sont déclarées très préoccupées par le fait que les donateurs assortissaient leurs contributions de conditions, ce qui privait le PNUD de la latitude nécessaire dans l'allocation stratégique des ressources. Elles ont déploré que la majeure partie de celles-ci – près des trois quarts – soient réservées à certains pays ou projets, mais comprenaient la raison à l'origine de ces choix, notamment pour ce qui était du fond thématique consacré à la prévention des crises et au relèvement.

25. Les délégations ont noté que si la procédure d'allocation avait été améliorée et était plus transparente, un nouvel effort d'harmonisation et de rationalisation devait encore être fait dans le domaine des fonds thématiques.

26. Elles ont également estimé qu'en ce qui concernait la collecte de fonds, il fallait éviter de placer le PNUD en concurrence avec d'autres organismes des Nations Unies, tels qu'UNIFEM et le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), dont les domaines d'intervention étaient proches de ceux des fonds thématiques.

27. En général, les pays étaient très favorables aux fonds thématiques, qu'ils continueraient d'alimenter dans la limite de leurs moyens.

28. En réponse, l'Administrateur assistant et Directeur du Bureau des politiques de développement a indiqué que le PNUD s'attacherait à améliorer encore l'efficacité et la gestion des fonds d'affectation spéciale thématiques. Il a souscrit à la recommandation des délégations relative à une simplification du mécanisme d'établissement des rapports consacrés à ces fonds et à son intégration dans celui ayant trait au plan de financement pluriannuel.

29. Il a expliqué que les coûts de transaction associés aux fonds thématiques étaient fonction des sommes à gérer, la gestion des fonds les moins bien garnis étant plus onéreuse. Il a également précisé que les coûts de transaction internes supportés par le PNUD étaient liés à la procédure de sélection et d'allocation, laquelle visait à s'assurer que les ressources confiées au Programme servaient à financer les initiatives les plus stratégiques et les plus porteuses. En s'appuyant sur l'expérience

acquise, il serait possible de rationaliser encore la procédure, partant, de réduire les coûts de transaction et d'améliorer l'efficacité des fonds thématiques. Le Directeur a déclaré qu'à compter de 2004, le nombre de fonds thématiques correspondrait au nombre d'objectifs prévus dans le plan de financement pluriannuel pour 2004-2007.

30. L'Administratrice assistante et Directrice du Bureau de la prévention des crises et du relèvement a expliqué que les coûts de transaction associés au fonds d'affectation spéciale thématique consacré à la prévention des crises et au relèvement étaient peu élevés parce que l'allocation des ressources ne reposait pas sur une procédure de sélection et d'allocation mais était coprogrammée avec les initiatives engagées par les bureaux de pays. Les dispositifs existants permettaient de programmer les ressources au fur et à mesure. La Directrice a également dit que la majeure partie de celles-ci avaient été affectées à l'Afghanistan du fait des initiatives spéciales lancées dans ce pays. Les enseignements tirés de la situation en Afghanistan étaient transposés à d'autres pays, notamment la Guinée-Bissau où le Bureau avait collaboré avec la mission du Conseil économique et social et aidé le pays à mettre au point des programmes de mobilisation des ressources. Le PNUD avait également conçu un mécanisme dont l'objet était d'aider la Guinée-Bissau à payer le traitement de ses fonctionnaires, mais les donateurs n'y avaient pas donné suite. Il avait entrepris, à partir d'un modèle analogue, de créer un mécanisme du même type au Libéria et espérait que les donateurs répondraient à l'appel.

31. L'Administratrice assistante a dit que son bureau disposait de ses propres ressources ordinaires, qui pouvaient être débloquées très rapidement afin d'envoyer des secours d'urgence, en cas de catastrophe naturelle par exemple. L'assistance complémentaire pouvait ensuite être financée au moyen des MCARB 3 et des fonds d'affectation spéciale thématiques, ce qui permettait de mettre sur pied des programmes et des activités de mobilisation de ressources.

32. L'Administratrice assistante a déclaré que le Bureau établissait un rapport annuel complet, qui contenait aussi bien des informations financières que des données analytiques, ainsi que souhaité par les donateurs.

33. La Directrice de la Division de la mobilisation des ressources a dit que les fonds thématiques étaient l'une des trois composantes d'un mécanisme qui s'articulait autour des ressources ordinaires, des partenariats au niveau des pays et des fonds thématiques. Précisant que le PNUD s'attachait à préserver les ressources ordinaires, elle a expliqué que la manière dont les fonds thématiques trouvaient place parmi les autres modes de financement soulevait une question fondamentale – celle de savoir comment le Programme coordonnait ses initiatives au niveau des pays avec les autres acteurs. Le nombre de donateurs collaborant avec le PNUD par l'intermédiaire des fonds thématiques avait légèrement augmenté. Le Programme invitait les donateurs à ne pas assortir leurs dons de conditions de sorte qu'il ait toute latitude pour affecter les ressources en fonction des priorités retenues pour venir en aide aux pays de programme.

34. L'établissement de rapports concernant les fonds thématiques se faisait par l'intermédiaire du système de gestion axée sur les résultats. Le plan de financement pluriannuel pour 2004-2007 semblait être le cadre idéal pour tenir le Conseil d'administration informé à l'avenir.

35. La Directrice a fait observer que, dans la plupart des cas, les bureaux de pays formulaient les programmes d'ensemble avec les gouvernements, sans établir de

distinction entre les différentes sources de financement. Le plan de financement pluriannuel visait à regrouper les activités dans une série de programmes financés au moyen de différentes sources. De ce fait, l'allocation des ressources des fonds thématiques n'était pas dissociée de celle des crédits provenant des autres sources de financement.

#### **IV. Plan de financement pluriannuel**

36. Les délégations ont examiné le plan de financement pluriannuel pour 2004-2007 présenté dans le document DP/2003/32. Elles ont félicité le PNUD de son excellent rapport et des déclarations très fouillées et instructives de l'Administrateur et de l'Administrateur associé.

37. Elles ont remercié le secrétariat d'avoir organisé des réunions officieuses et des consultations à différents niveaux, lesquelles ont permis d'engager des débats fructueux avant la session. Elles ont souligné que le plan de financement était plus rationnel, mieux circonscrit et plus simple que le précédent. Elles ont accueilli favorablement le dosage établi entre un nombre réduit d'objectifs et les catégories de services.

38. Les délégations ont appelé l'attention sur les points suivants : a) la lutte contre la pauvreté et les objectifs du Millénaire pour le développement devaient rester au tout premier rang des priorités du PNUD; b) l'application du plan de financement pluriannuel devait se faire en tenant compte des priorités et des stratégies de développement des pays de programme; c) le PNUD devait veiller tout spécialement à ce que les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) soient alignés sur les objectifs du Millénaire pour le développement; d) le renforcement des capacités devait être l'un des pivots de l'action du PNUD en faveur des objectifs du Millénaire pour le développement, notamment parce qu'il facilitait la prise en main des programmes par les pays, ce qui pouvait donner une assise plus solide au développement; e) l'action en amont devait s'accompagner d'initiatives en aval afin que théorie et pratique se renforcent mutuellement; f) le plan de financement pluriannuel devait répondre aux demandes formulées par les organismes intergouvernementaux dans le cadre de la Déclaration du Millénaire, de la Conférence internationale sur le financement du développement et du Sommet mondial pour le développement durable ainsi que dans celui d'initiatives régionales telles que le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), dont l'Union africaine était le chef de file; g) la terminologie utilisée dans le plan de financement pluriannuel devait correspondre à celle des documents intergouvernementaux; h) l'augmentation des ressources ordinaires ces dernières années témoignait de l'amélioration de l'image de marque et de l'efficacité du PNUD, fruit de son programme de réformes; i) il fallait pouvoir compter sur des ressources ordinaires suffisantes et s'inscrivant dans le long terme afin que le Programme puisse proposer une aide adaptée aux besoins des pays de programme et améliorer sa capacité de fournir des services efficaces.

39. Les délégations ont souhaité savoir comment le PNUD entendait rendre compte des résultats obtenus et de quels indicateurs il se servirait pour évaluer l'incidence de ses programmes et tirer les enseignements de l'expérience. Elles ont exprimé leur satisfaction à l'idée de pouvoir examiner ces questions à la première session ordinaire du Conseil d'administration, en janvier 2004. Elles ont, par

ailleurs, demandé des précisions quant à la façon dont le plan de financement pluriannuel s'articulait avec l'examen triennal des activités opérationnelles du système des Nations Unies (E/1998/48), le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté et le Programme d'action de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés, ainsi que sur la manière dont le PNUD tenait compte des objectifs du plan de financement pluriannuel dans les stratégies de gestion et de mobilisation des ressources.

40. Certaines délégations ont fait observer que les objectifs et les catégories de services pourraient être mieux ciblés. D'autres ont estimé que ce faisant il fallait éviter d'introduire trop de rigidité si l'on voulait répondre aux besoins des pays de programme. D'autres encore ont dit que les arbitrages réalisés entre les objectifs et catégories de services tenaient parfaitement compte des orientations et des besoins. En collaboration avec UNIFEM, le PNUD devait accorder un degré de priorité élevé aux questions relatives aux femmes. La coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire devaient continuer à être encouragées et recevoir un financement suffisant. Le mécanisme de coordination au niveau des pays devait faire une place importante aux gouvernements. Il fallait veiller à faire converger les activités de programmation et le financement. Il convenait de renforcer le réseau de coordonnateurs résidents afin que celui-ci puisse assumer des responsabilités accrues, telles que l'appui aux documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté et la programmation conjointe. Il importait d'encourager et de renforcer les échanges entre acteurs gouvernementaux et acteurs non gouvernementaux dans le cadre de partenariats entre le secteur public et le secteur privé.

41. L'Administrateur associé a pris note des observations encourageantes formulées par les délégations quant à la qualité et à l'orientation des objectifs et des catégories de services et l'équilibre auquel le PNUD était parvenu en revoyant leur nombre à la baisse dans le plan de financement pluriannuel pour la période 2004-2007. Il a dit qu'effectivement le plan de financement était un document évolutif qui serait ajusté afin de répondre aux besoins des pays de programme et des entités régionales et de tenir compte des faits nouveaux qui interviendraient dans les domaines tels que l'énergie et l'environnement. Le Programme continuerait à donner la priorité absolue à la lutte contre la pauvreté et aux objectifs du Millénaire pour le développement. Il tiendrait de réelles consultations avec les différentes parties prenantes afin que les programmes soient conçus et pris en main par les autorités nationales. L'Administrateur associé a indiqué que le PNUD examinait de près des méthodes novatrices permettant d'évaluer et de présenter les résultats et l'incidence des programmes. Un rapport serait soumis au Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2004.

42. L'Administrateur associé a remercié les pays qui avaient annoncé qu'ils augmenteraient leur contribution aux ressources ordinaires et invité les autres à faire de même afin que le PNUD dispose de moyens suffisants pour pouvoir répondre aux besoins des pays de programme.

43. L'Administrateur associé a rappelé aux délégations que le PNUD menait depuis longtemps une lutte active contre la pauvreté et que son expérience avait été utilisée pour des évaluations de la pauvreté et la mise au point de programmes visant à l'atténuer. Il en avait notamment fait bénéficier les pays qui avaient participé à l'établissement de documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté. Le Programme avait également rehaussé sa réputation en nouant des partenariats et en

établissant des mécanismes participatifs ouverts, qui étaient devenus l'un des pivots des DSRP. Le rôle que jouait le PNUD en tant que coordonnateur de l'action menée en faveur des objectifs du Millénaire pour le développement au niveau des pays pouvait faciliter une plus grande convergence entre ces objectifs et les DSRP.

44. L'Administrateur associé a réaffirmé que l'intérêt porté aux activités en amont, avait pour objet d'établir la corrélation entre politiques et projets qui faisait défaut jusque-là. Il a souligné qu'en l'absence d'un plan directeur, les projets ne permettraient pas de trouver une issue à la pauvreté, d'où l'idée de rapprocher les activités en amont de celles menées en aval à des fins de synergie.

45. L'Administrateur associé a informé les membres du Conseil d'administration que la question du réseau des coordonnateurs résidents était encore à l'examen et que le Conseil serait informé de tout fait nouveau. Il a souligné que ce réseau resterait au centre du programme de réforme du PNUD.

46. Il a fait observer que si les questions d'égalité entre les hommes et les femmes ne constituaient pas un objectif à part entière dans le plan de financement pluriannuel, elles continuaient cependant à recevoir un rang de priorité élevé dans tous les aspects de l'action du Programme que ce soit au siège ou au niveau des pays. Le PNUD continuerait à collaborer étroitement avec UNIFEM, par l'intermédiaire de son Groupe de l'égalité des sexes, afin de veiller à ce que les questions concernant les femmes reçoivent l'attention voulue.

47. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2003/24 relative au plan de financement pluriannuel pour 2004-2007.

## V. Évaluation

48. Jugeant qu'ils étaient bien conçus, clairs et présentés dans les temps, les délégations ont accueilli très favorablement les rapports établis par le PNUD, à savoir le rapport annuel de l'Administrateur sur les activités d'évaluation de 2002 (DP/2003/33), le résumé analytique ayant trait à l'évaluation des rapports relatifs aux objectifs du Millénaire en matière de développement (DP/2003/34), la note de l'Administrateur ayant trait à l'évaluation des rapports sur les objectifs du Millénaire en matière de développement (DP/2003/41) et la réponse de la direction à l'évaluation du rôle du PNUD dans le processus du document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DP/2003/35). Elles se sont félicitées des progrès accomplis dans la mise au point de méthodes systématiques et analytiques et ont approuvé la formule consistant à répartir les activités de suivi et d'évaluation en différentes catégories : programmes, pays et organisations. Elles se sont déclarées en faveur de l'introduction d'évaluations stratégiques au niveau des pays, par exemple aux fins d'évaluer les résultats obtenus en matière de développement.

49. Les délégations ont appuyé l'attention accrue accordée à l'harmonisation des DSRP et des objectifs du Millénaire pour le développement, notamment l'amélioration des mécanismes de suivi et d'établissement de rapports au niveau des pays et l'évolution des partenariats entre les organismes des Nations Unies, les pouvoirs publics, les donateurs et les pays de programme. Elles ont également noté avec approbation les partenariats avec le secteur privé.

50. Elles ont accueilli avec intérêt la façon dont la mise au point de politiques s'articulait avec les activités opérationnelles au niveau des pays et les initiatives

visant à améliorer la coopération sur les questions relatives au savoir et à l'acquisition des connaissances tant dans le système des Nations Unies qu'entre celui-ci et les donateurs bilatéraux.

51. Les délégations ont insisté pour qu'il soit tenu compte des résultats des évaluations au stade de la prise de décisions. Elles ont également souligné qu'il fallait associer les nombreuses parties prenantes, y compris les organisations de la société civile et les groupes marginalisés, aux initiatives engagées en vue d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Elles ont fait observer que le Bureau de l'évaluation dispersait peut-être ses efforts et risquait d'y perdre en efficacité. Elles ont souhaité que le PNUD s'attache à obtenir des statistiques fiables et à jour, en collaboration avec les services nationaux compétents. À cet égard, il pourrait se révéler utile d'entreprendre des activités de renforcement des capacités nationales en concertation avec d'autres parties prenantes, telles que la Banque mondiale. Les délégations ont invité le Programme à privilégier les évaluations à caractère institutionnel et ont souhaité savoir quelles mesures avaient été prises pour renforcer les capacités d'évaluation au niveau national et comment progressait l'évaluation des résultats du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Elles se sont également interrogées sur le peu d'importance donnée à l'évaluation des projets relatifs à la prévention des conflits et au relèvement, aux activités en faveur des femmes et aux initiatives entreprises par des organismes des Nations Unies, tels qu'UNIFEM, le Fonds d'équipement des Nations Unies et le Programme des Volontaires des Nations Unies, et ont demandé des précisions quant aux mesures prises au siège en vue de tenir compte des résultats des évaluations au stade de la prise de décisions et dans la formulation des nouveaux programmes.

52. Les délégations ont souhaité en savoir plus sur les objectifs respectifs des DSRP, des rapports relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement et du *Rapport sur le développement humain* et ont demandé s'il serait possible de présenter un récapitulatif d'une page à ce sujet aux membres du Conseil d'administration.

53. Elles ont estimé que le rapport relatif aux DSRP incitait à la réflexion et noté la multiplication des partenariats entre les organismes des Nations Unies, les gouvernements et les donateurs. Elles ont recommandé que la Banque mondiale suive l'établissement des DSRP et renforce encore les liens entre ceux-ci et les objectifs du Millénaire pour le développement.

54. Le Directeur par intérim du Bureau de l'évaluation a dit que le Bureau diffusait les enseignements tirés de l'expérience dans l'ensemble du PNUD, y compris auprès de l'Équipe de direction, laquelle analysait les principales conclusions des évaluations et ce qui était attendu du Programme. Les enseignements tirés des évaluations étaient présentés sous forme de synthèse dans *Essentials*, une publication du PNUD expressément conçue à cette fin. Par ailleurs, le réseau EvalNet et d'autres réseaux du PNUD examinaient périodiquement les questions stratégiques relatives à l'évaluation. Le plus souvent, l'information publiée était organisée sous forme de questions et de réponses pour faciliter sa consultation à des fins opérationnelles.

55. Le Directeur par intérim a ajouté que le Bureau de l'évaluation avait mis au point un système de suivi qui lui permettait de connaître les mesures prises par les bureaux de pays pour donner suite aux recommandations issues des évaluations, notamment les évaluations des réalisations. Les pages Web du Bureau facilitaient les

échanges généraux d'informations, puisque l'on y trouvait, entre autres documents, les rapports et les plans d'évaluation ainsi que la description des activités prescrites.

56. Le Bureau de l'évaluation faisait également des exposés périodiques aux bureaux du PNUD ainsi que dans les centres de contact sous-régionaux. Le Directeur par intérim a déclaré que le Bureau s'attachait à renforcer les capacités d'évaluation et avait à cet effet animé des ateliers de suivi et d'évaluation en Bolivie, à Cuba, aux Fidji, en Tunisie et dans la région Asie-Pacifique. Des téléconférences et des visioconférences avaient également été organisées. Le Bureau de l'évaluation avait mis au point un module de formation consacré à la gestion axée sur les résultats, qui était utilisé par le Centre de perfectionnement professionnel du PNUD. À la fin de 2003, le Bureau évaluerait la qualité des résultats des évaluations et formulerait des recommandations sur les aménagements à apporter aux méthodes de suivi et d'évaluation. Le Groupe d'appui opérationnel était désormais chargé de l'application des méthodes de gestion axée sur les résultats, mais le Bureau de l'évaluation continuait à assurer l'assistance technique.

57. Le Directeur par intérim a souligné que le renforcement des capacités restait l'une des activités principales du Bureau de l'évaluation. Toutefois, celui-ci n'avait pu répondre à toutes les demandes de formation à la méthodologie présentées par les pays de programme. Il devait donc adopter une stratégie plus efficace, par exemple en organisant des stages de formation consacrés au suivi et à l'évaluation au niveau régional ou en marge d'autres manifestations parrainées par des pays ou des organismes.

58. Le Directeur par intérim a déclaré que le PNUD avait procédé à une évaluation des situations de crise et d'après conflit en 2002. Il estimait, comme les délégations, qu'il importait de disposer de données fiables et à jour. Le plan de travail pour 2003-2004 comprenait une série d'études et de produits portant sur les enseignements tirés de l'expérience et axés sur les situations après un conflit. Le Directeur par intérim a indiqué qu'en 2003 le Bureau de l'évaluation avait publié un numéro spécial d'*Essentials* consacré aux femmes dans les situations de conflit et avait bénéficié pour ce faire du concours d'UNIFEM et du Bureau des politiques de développement. Le PNUD veillait désormais davantage à prendre systématiquement en compte les problèmes liés à la situation des femmes dans tous les aspects de ses programmes.

59. Le Directeur a fait observer que le plan de travail pour 2003-2004 prévoyait des évaluations internes consacrées les unes aux activités menées en amont, les autres à la gestion des connaissances. Dans les deux cas, les évaluations viseraient à tirer les leçons de l'expérience.

60. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2003/25 relative aux évaluations.

## **VI. Programmes de pays et questions connexes**

61. Les délégations ont examiné les projets de descriptif des programmes de pays concernant la République centrafricaine (DP/DCP/CAF/1), la République du Congo (DP/DCP/PRC/1), la Sierra Leone (DP/DCP/SIL/1), la Lituanie (DP/DCP/LIT/1) et la Pologne (DP/DCP/POL/1). Les observations faites, propres à chaque pays, ont été transmises immédiatement aux pays intéressés par les différents bureaux. Si les

gouvernements concernés étaient d'accord, les programmes de pays révisés seraient affichés sur les sites Web des bureaux régionaux avec un hyperlien actif avec le site Web du secrétariat du Conseil d'administration avant le 15 octobre 2003.

62. Les délégations ont pris acte de la note de l'Administrateur sur l'assistance du PNUD à l'Afghanistan (DP/2003/36) au cas par cas pour la période allant de janvier 2004 à décembre 2005. Au cours des débats sur l'aide apportée par le PNUD à l'Afghanistan, le Ministre du relèvement et du développement des zones rurales s'est adressé au Conseil d'administration avant de tenir une séance d'information officielle qui a attiré un grand nombre de personnes.

63. Les délégations ont approuvé la prorogation de deux ans du deuxième cadre de coopération avec le Pérou (DP/2003/37/Rev.1) et ont pris note des prorogations d'un an des deuxièmes cadres de coopération avec la Bosnie-Herzégovine et le Chili (DP/2003/37/Rev.1).

64. Le Conseil a pris acte du rapport oral du représentant résident sur l'assistance du PNUD au Myanmar.

## **VII. Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets : questions financières, budgétaires et administratives**

65. Le Président du Conseil d'administration, l'Administrateur du PNUD et les délégations ont félicité M. Nigel Fisher de sa nomination au poste de Directeur exécutif du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets. Ils lui ont également rendu hommage pour son rapport détaillé sur les révisions budgétaires révisées pour l'exercice biennal 2002-2003, le projet de budget pour l'exercice biennal 2004-2005 et le montant de la réserve opérationnelle (DP/2003/38) et se sont félicités du rapport du CCQAB sur les prévisions budgétaires révisées pour l'exercice biennal 2002-2003, le projet de budget pour l'exercice biennal 2004-2005 et le montant de la réserve opérationnelle (DP/2003/39) ainsi que du rapport final sur l'examen indépendant (DP/2003/40) et du processus de gestion du changement.

66. Ils ont noté avec un optimisme prudent que le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets serait peut-être en mesure de dégager un excédent et de le virer sur la réserve opérationnelle d'ici à la fin de 2003.

67. Les délégations se sont toutefois déclarées préoccupées par les prévisions alarmantes pour 2004 concernant l'exécution des projets. Elles ont résolument soutenu l'engagement pris par le Directeur exécutif d'accorder une priorité immédiate aux nouveaux contrats pour renverser la tendance.

68. Pour ce qui était du rapport sur l'examen indépendant (DP/2003/40), les délégations ont souligné le rôle important que jouait le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets en tant que fournisseur de services indépendant, efficace et rationnel au système des Nations Unies et ont félicité le Directeur exécutif d'avoir rapidement élaboré le cadre nécessaire à la mise en oeuvre des modifications structurelles et administratives et à la création d'une base viable permettant la consolidation et la croissance du Bureau en tant qu'entité s'autofinçant. Tout un éventail de réformes organisationnelles s'imposait si l'on

voulait réduire les coûts et améliorer l'efficacité. Elles ont également demandé aux organismes des Nations Unies d'utiliser les services du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets.

69. Les délégations ont également estimé que le Bureau devait s'employer à tenir compte de l'évolution des besoins de ses clients et élargir sa clientèle au sein du système des Nations Unies. Il lui fallait notamment pour ce faire revoir les critères adoptés pour ce qui était de la fixation du montant de la rémunération des prestations et des modalités et structures concernant ces prestations de façon à ce que l'approche retenue soit davantage axée sur les clients. Les délégations ont également souligné la nécessité de procéder à un examen global de la mission et du mandat du Bureau. Cette question ferait l'objet de consultations intersessions et d'un examen par le Conseil à sa première session ordinaire et à la session annuelle de 2004.

70. Les délégations ont soutenu l'idée de développer les possibilités pour le Bureau de passer marchés et contrats avec le reste du système des Nations Unies et avec la Banque mondiale. Elles ont également évoqué la fourniture de services aux banques régionales de développement et autres organisations régionales. Divers points de vue ont été exprimés sur la question d'une prestation directe de services aux gouvernements dans les domaines relevant de la compétence du Bureau.

71. Les délégations ont proposé de poursuivre l'examen de la question de la mission et du mandat du Bureau et de la porter à l'attention du Conseil d'administration au début de 2004.

72. Les délégations ont également souhaité entendre les responsables du PNUD et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets s'exprimer sur la façon dont ils entendaient faire évoluer leurs relations.

73. Elles ont indiqué qu'elles souhaitaient être informées de l'évolution de la situation par le biais de consultations officieuses d'ici à la première session ordinaire du Conseil d'administration en janvier 2004. Cette session permettrait de procéder à une évaluation officielle de la situation financière du Bureau, des progrès réalisés et des plans à élaborer pour mettre en oeuvre les mesures de réforme et de présenter des propositions pour le financement du processus de changement.

74. Dans sa réponse, le Directeur exécutif du Bureau a affirmé qu'il était préoccupé par les perspectives en matière de nouveaux contrats en 2004. Il a noté que les contrats garantis ne représentaient actuellement que la moitié de ce qui était nécessaire à l'organisation pour se maintenir à flot. Il a informé le Conseil d'administration qu'il s'était employé à garder les contrats existants et à étudier les possibilités de passer d'autres contrats avec les clients actuels ou de nouveaux clients. Il a estimé que le Bureau, en tant qu'entité s'autofinçant, était viable mais devait : a) élargir rapidement sa clientèle; b) se soucier davantage des besoins des clients et mieux les comprendre; c) établir une structure transparente et compétitive pour ce qui était de la fixation du montant de la rémunération des prestations; et d) adopter des mesures internes permettant de réaliser des économies.

75. Il a fait observer que la nécessité de bien répondre aux besoins et préoccupations des clients pour ce qui était des coûts, de la qualité et de la manière de fixer le prix des prestations, aussi compétitive et transparente que possible, faisait partie des priorités du Bureau ainsi que le recommandaient les experts indépendants dans leur rapport (DP/2003/40). Il a également souligné qu'il

convenait que le Bureau s'adapte à l'évolution de la situation et aux mandats que lui confiaient ses clients.

76. Le Directeur exécutif a indiqué que le Bureau et la Banque mondiale coopéraient déjà et étaient en train d'officialiser leurs relations de travail. Les possibilités de coopération avec la Banque africaine de développement et la Banque asiatique de développement ainsi qu'avec la Banque interaméricaine de développement étaient également examinées. Le Bureau, en collaboration avec le PNUD, fournissait déjà certains services nécessaires à plusieurs projets financés par la Banque africaine de développement. Le Directeur exécutif a par ailleurs indiqué que le Bureau étudiait avec le PNUD comment tirer parti des ressources et des prêts des banques régionales de développement.

77. Il a souligné que pour que le Bureau fournisse les services requis aux organismes des Nations Unies, comme le demandait le Secrétaire général dans le document DP/2003/40 et l'y encourageaient les membres du Conseil, il lui fallait s'employer à être efficace, compétitif et transparent pour ce qui était de la fixation du montant de la rémunération des prestations.

78. Le Directeur exécutif a noté que les délégations avaient indiqué qu'il était urgent d'aborder la question du mandat et du statut du Bureau. Il a signalé qu'il engagerait bientôt des consultations concernant le mandat du Bureau avec les clients afin de parvenir à un consensus en toute transparence.

79. Il a indiqué qu'un plan d'action existait déjà et qu'il fallait maintenant que le Bureau commence à mettre en oeuvre certains de ses éléments tout en entamant un dialogue sur des questions plus complexes. Le rapport qui serait soumis au Conseil d'administration à sa première session ordinaire en janvier 2004 contiendrait des informations sur les progrès réalisés, les activités en cours, le projet de plan de travail pour 2004 et les ressources budgétaires nécessaires. D'ici à la session annuelle de juin 2004, le Conseil serait à même d'examiner les questions liées au mandat et à la mission du Bureau.

80. Le Président du Comité de coordination de la gestion a indiqué que ce dernier entretenait déjà de bonnes relations de travail avec le Directeur exécutif. Le rapport sur l'examen indépendant du modèle d'activité du Bureau et des questions connexes – observations du Directeur exécutif (DP/2003/CRP.19) reflétait les vues communes du Comité de coordination de la gestion et du Directeur exécutif. Le Président s'est associé à l'idée selon laquelle il convenait que le Bureau élargisse sa clientèle, mais pas d'une manière qui ferait des gouvernements des clients directs. Cette façon de procéder risquait de porter atteinte au vaste réseau de relations qui existaient entre le Bureau et d'autres organismes des Nations Unies. Il a souligné qu'il convenait de réfléchir attentivement à la façon dont il serait possible d'élargir la clientèle du Bureau sans que cela ait des conséquences imprévues et fâcheuses. Le Comité de coordination de la gestion serait saisi de la question et le Conseil tenu informé des résultats.

81. Le Président a noté que si l'on voulait améliorer les relations entre le PNUD et le Bureau, il fallait que les deux entités fassent des efforts. À cet effet, l'Administrateur du PNUD a invité le Directeur exécutif du Bureau à participer à la réunion mondiale des représentants résidents en 2003, à y prendre la parole et à diriger les débats de l'une des sessions. Il a également indiqué qu'il avait examiné avec des collègues chevronnés du PNUD un modèle de partenariat entre le PNUD et

le Bureau qui pourrait s'avérer acceptable pour une communauté de donateurs fort consciente des coûts. L'adoption d'un modèle de ce type signifierait notamment que des dispositions seraient prises pour s'assurer que la répartition des frais généraux entre les deux entités reflétait bien la part des efforts respectivement déployés par les deux organismes en matière de gestion des projets. Les deux organisations avaient à coeur de parvenir à un arrangement mutuellement acceptable.

82. Le Président a indiqué que le Secrétaire général attendait du système des Nations Unies qu'il tire partie comme il convenait des services fournis par le Bureau mais qu'il convenait pour ce faire de vaincre une certaine résistance.

83. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2003/26 sur les prévisions budgétaires révisées du Bureau pour l'exercice biennal 2002-2003, le projet de budget pour l'exercice biennal 2004-2005 et le montant de la réserve opérationnelle.

84. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2003/27 sur l'examen indépendant du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets.

## **Débat consacré au FNUAP**

### **VIII. Questions financières, budgétaires et administratives**

85. La Directrice exécutive a présenté le projet de budget d'appui pour l'exercice biennal 2004-2005 (DP/FPA/2003/11), abordant les problèmes qui se posaient, soulignant les principaux éléments financiers du budget et répondant aux questions soulevées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) dans son rapport (DP/FPA/2003/12). Elle a également présenté le tableau de la situation financière pour 2002 (DP/FPA/2003/13). Elle a bien fait observer que le projet de budget était l'expression du processus de transition qu'avait entamé le Fonds et était conçu pour faciliter la mise en oeuvre de ses résultats, notamment le renforcement des capacités du FNUAP d'aider les pays à appliquer le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Elle a souligné que le projet de budget était plus favorable aux bureaux de pays, leur permettant de se développer lorsque cela était possible, et de maîtriser leurs dépenses quand il le fallait. Elle a souligné que le FNUAP s'efforcerait d'aligner le plan de financement pluriannuel sur le budget et espéré que le prochain budget pourrait être présenté parallèlement au plan à la même session du Conseil d'administration. Notant que la situation financière du Fonds en 2003 était bonne, elle a indiqué que les recettes du Fonds avaient tellement augmenté que le déficit de financement provoqué par la perte d'une contribution importante avait été complètement absorbé.

86. Le Directeur de la Division des services de gestion a, à l'aide de diapositives, présenté le projet de budget pour 2004-2005. Il a également appelé l'attention sur la note de référence qui avait été distribuée et contenait un complément d'information sur le reclassement des postes et les liens existant entre le plan de financement pluriannuel 2004-2007 et les estimations concernant le budget d'appui pour l'exercice biennal 2004-2005.

87. Au cours des débats, nombre de délégations ont exprimé tout leur appui au projet de budget du FNUAP et se sont félicitées que le Fonds s'emploie à renforcer les bureaux de pays, notamment grâce à une nouvelle typologie de ces bureaux, à la

mise en valeur des ressources humaines et à la mise en commun des connaissances. Les délégations ont remercié le FNUAP d'avoir présenté une documentation et des pièces supplémentaires de qualité et d'avoir organisé des séances d'information informelles avant la session. Elles ont noté que le budget faisait partie intégrante des résultats attendus du processus de transition. Elles ont souligné que le Fonds avait un rôle essentiel à jouer pour ce qui était d'aider les pays à atteindre les objectifs du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, de ceux fixés lors de son examen quinquennal et des objectifs du Millénaire en matière de développement. Elles se sont félicitées de constater que davantage de ressources étaient consacrées aux activités menées dans le cadre du programme. Les délégations se sont également félicitées de la participation accrue du Fonds aux travaux du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) ainsi qu'à l'élaboration au niveau national de documents tels que les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté et ceux concernant les approches sectorielles. Un certain nombre de délégations ont noté que le FNUAP contribuait de manière importante à l'amélioration de l'égalité entre les sexes.

88. Plusieurs délégations ont noté la nécessité de synchroniser le budget et le plan de financement pluriannuel et ont pris acte avec satisfaction du fait que le FNUAP prévoyait désormais de présenter le budget et le plan à la même session. Les délégations ont pris note des observations du CCQAB, notamment sur le reclassement des postes et la budgétisation axée sur les résultats. Nombre de délégations ont indiqué qu'elles appréciaient le complément d'information fourni par le FNUAP concernant le reclassement des postes et les liens existant entre le plan de financement pluriannuel et le budget. Une délégation a demandé si le FNUAP avait songé à la manière dont il pourrait suivre et évaluer l'impact de la stratégie consistant à mettre en oeuvre la nouvelle typologie des bureaux de pays. La délégation voulait également savoir si le reclassement des postes et la création de postes supplémentaires amélioreraient les capacités du personnel au niveau des pays et permettraient à ce dernier de mieux s'acquitter des engagements pris en matière de programmation.

89. Un certain nombre de délégations se sont félicitées du cadre de suivi et d'évaluation et ont demandé des informations sur les critères retenus pour mesurer l'efficacité de la mise en oeuvre du programme. Une délégation a encouragé le Fonds à partager ses meilleures pratiques avec les États Membres. Une autre a prié le FNUAP d'adopter les termes « soins de santé génésique » et « services de santé primaires, notamment de santé génésique » au lieu de « services de santé génésique ». La même délégation a préconisé l'adoption d'une approche globale de la prévention du VIH/sida et notamment l'utilisation de la « stratégie AFP » (Abstinence, fidélité ou préservatif).

90. Notant que le FNUAP avait besoin de davantage de ressources de base, plusieurs délégations ont appelé les donateurs à accroître leurs contributions de base et à mieux se partager les charges. Les délégations canadienne et suédoise ont annoncé qu'elles augmenteraient leurs contributions de base au FNUAP en 2004.

91. La délégation norvégienne a appuyé vigoureusement les efforts déployés par le Fonds pour établir des liens entre la lutte contre la pauvreté, la santé génésique, la population et les sexospécificités dans le cadre des objectifs du Millénaire en matière de développement et s'est félicitée du rôle de premier plan joué par le Fonds dans la promotion du Programme d'action de la Conférence internationale sur la

population et le développement et en particulier, des travaux menés par le FNUAP dans le domaine de la santé génésique. Elle a saisi l'occasion pour démentir les allégations faites par une organisation extérieure au lendemain de la session annuelle de 2003 selon lesquelles la Norvège avait remis en cause la fiabilité du Fonds sur le plan financier. Elle a souligné que cela n'était absolument pas le cas et que la Norvège était convaincue que ses contributions étaient utilisées judicieusement et efficacement par le FNUAP. Elle a ajouté que les recettes du Fonds étaient supérieures à ce que l'on avait prévu et que le nombre de pays donateurs avait augmenté de manière non négligeable. Elle a indiqué que cette tendance reflétait bien la confiance que les pays donateurs mettaient dans le Fonds et l'appui politique important dont il bénéficiait.

92. La délégation américaine a indiqué qu'elle poursuivait activement le dialogue avec le FNUAP et la Chine concernant les questions qui avaient empêché son gouvernement d'apporter des contributions financières au Fonds. Notant que son pays n'était pas, sur le plan légal, en mesure de contribuer au financement du FNUAP actuellement, elle a indiqué qu'elle n'avait pas cessé d'encourager la Chine à adopter de nouvelles politiques qui élimineraient les mesures coercitives de ses programmes de planification familiale. Elle a encouragé le FNUAP à poursuivre ses efforts à cet effet et a souligné que son pays tenait à participer au financement du Fonds et poursuivrait le dialogue avec ce dernier et avec la Chine.

93. La délégation chinoise a indiqué que depuis les années 80, son pays entretenait de très bonnes relations de coopération avec le FNUAP. Les programmes du Fonds avaient largement contribué au développement de la société et de l'économie chinoises. La délégation a regretté que les États-Unis d'Amérique essaient d'utiliser la politique intérieure de la Chine pour ne pas contribuer au financement du FNUAP. Elle a noté qu'au début d'août, un sous-secrétaire d'État américain s'était rendu en Chine et avait reconnu que les programmes menés avec l'aide du FNUAP étaient très importants sur le plan de la santé génésique, de la planification familiale et des services de santé. La délégation espérait que cette visite aiderait le Gouvernement américain à mieux comprendre le problème démographique en Chine et renforcerait son appui à la coopération entre la Chine et le FNUAP. Elle a demandé au Gouvernement américain de recommencer à verser des contributions au FNUAP dans les meilleurs délais.

94. La Directrice exécutive a remercié les délégations de soutenir le Fonds ainsi que le Canada et la Suède d'avoir annoncé qu'ils augmenteraient le montant de leurs contributions de base en 2004. Elle a espéré que le dixième anniversaire de la Conférence des Nations Unies sur la population et le développement en 2004 donnerait un nouveau souffle à la mise en oeuvre du Programme d'action de la Conférence. Elle a assuré le Conseil d'administration que le FNUAP faisait tout ce qui était en son pouvoir pour aligner ses activités sur le plan de financement pluriannuel. Elle a souligné que le FNUAP promouvait une gestion axée sur les résultats et que le plan de financement serait systématiquement utilisé pour le suivi et l'évaluation. S'agissant du reclassement des postes, elle a fait remarquer qu'il se faisait conformément aux normes établies par la Commission de la fonction publique internationale (CFPI).

95. Concernant l'observation faite sur la terminologie utilisée pour la santé génésique, elle a souligné que le mandat du Fonds et la terminologie retenue en la matière avaient pour origine le Programme d'action de la Conférence

internationale sur la population et le développement. Elle a noté que les différents domaines prioritaires avaient été approuvés par le Conseil d'administration dans sa décision 95/15 et que la décision indiquait que le programme du FNUAP devait être mis en oeuvre conformément aux dispositions du Programme d'action de la Conférence. Le Conseil avait, par sa décision 2000/11, approuvé la poursuite de l'action du FNUAP dans ses domaines prioritaires. Concernant l'utilisation de la stratégie AFP pour la prévention du VIH/sida, la Directrice exécutive a indiqué que pour tenir compte du consensus international, le FNUAP promouvait les trois éléments – A, F et P – simultanément.

96. La Directrice exécutive adjointe (gestion) a remercié le Conseil d'administration d'avoir approuvé le budget d'appui pour l'exercice biennal 2004-2005 et la Suède et le Canada d'avoir annoncé une hausse de leurs contributions. Elle a noté que cela permettrait au FNUAP de dûment prendre en compte les résultats du processus de transition et constituerait le fondement institutionnel lui permettant d'utiliser des ressources ordinaires supplémentaires dont il avait grand besoin. Elle a indiqué que des ateliers étaient organisés pour familiariser l'ensemble du personnel du FNUAP, aussi bien au siège que sur le terrain, avec les résultats du processus de transition et modifier la culture et l'organisation. Elle a indiqué que les ateliers étaient organisés par le personnel du FNUAP lui-même. Concernant les questions soulevées par certains membres du Conseil d'administration sur les reports de fonds ces dernières années, la Directrice exécutive adjointe (gestion) a expliqué les raisons des dépassements de crédits et de la sous-utilisation des crédits existants en fin d'année. S'agissant des fonds d'affectation spéciale, elle a noté que le FNUAP examinait la question du recouvrement des coûts et étudiait également s'il serait envisageable d'adopter un système de fonds d'affectation thématiques au FNUAP.

97. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2003/28 : Budget d'appui du FNUAP pour l'exercice biennal 2004-2005.

## **IX. Programmes de pays et questions connexes**

98. Le Conseil d'administration a examiné les projets de descriptif des programmes de pays concernant le Lesotho (DP/FPA/DCP/LSP/4), la République du Congo (DP/FPA/DCP/COG/3), la Sierra Leone (DP/FPA/DCP/SLE/3) et l'Équateur (DP/FPA/DCP/ECU/4).

99. Lors de l'examen des projets pour la région Afrique, les délégations se sont félicitées que le Fonds ait mis l'accent sur la prévention du VIH/sida et ont noté que cette dernière devrait être incorporée dans tous les programmes de santé génésique et ne pas constituer un programme vertical. Il a été souligné que les organisations non gouvernementales (ONG) pourraient jouer un rôle vital en liant les politiques nationales adoptées par les administrations centrales aux activités menées au niveau local. Il a été demandé un complément d'information sur les indicateurs démographiques. Les délégations d'un certain nombre de pays concernés par les programmes se sont félicitées du soutien que leur apportait le FNUAP.

100. La Directrice de la Division de l'Afrique a noté que tous les programmes de pays du FNUAP comportaient des indicateurs démographiques dont les spécifications détaillées apparaissaient dans le cadre logique de chaque programme. Elle a souligné que le Fonds avait pour politique d'inclure la prévention du

VIH/sida dans ses programmes de santé génésique et noté que les ONG participaient aux travaux menés à tous les stades de la programmation, notamment la planification et l'élaboration, ainsi que l'exécution et l'évaluation des programmes.

101. S'agissant du projet de programme de pays concernant l'Équateur, une délégation a souligné la nécessité de lutter contre les infections sexuellement transmissibles, notamment le VIH/sida et de répondre en particulier aux besoins des femmes autochtones et d'origine africaine.

102. La Directrice de la Division de l'Amérique latine et des Caraïbes a indiqué dans sa réponse que le nouveau programme concernant l'Équateur donnait la priorité à la sensibilisation des groupes autochtones et à la prévention du VIH/sida, notamment chez les adolescents et les jeunes. Les deux directrices ont remercié le Conseil d'administration de ses observations et noté qu'elles seraient transmises aux pays concernés.

103. Le Conseil d'administration a pris note des projets de descriptifs des programmes de pays concernant le Lesotho, la République du Congo, la Sierra Leone et l'Équateur et des observations y afférentes.

## **X. Questions diverses**

104. Les membres du Conseil d'administration ont examiné le document de séance sur les propositions concernant des visites conjointes sur le terrain en 2004 (DP/2003/CRP.18) et ont pris note du rapport assorti d'observations à ce sujet pour le suivi par les bureaux des conseils d'administration du PNUD/FNUAP, de l'UNICEF et du Programme alimentaire mondial (PAM).

---